



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Subventions suite aux « méga-feux » de 2022

Question écrite n° 11322

Texte de la question

Mme Edwige Diaz attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la nécessité d'accorder une subvention exceptionnelle à certaines communes rurales de Gironde lourdement impactées par les « méga-feux » de forêt de l'été 2022 qui ont ravagé près de 32 000 hectares. Ainsi, en Sud-Gironde, la presse révèle que la commune d'Origine, qui compte moins de 200 habitants, a vu brûler 800 hectares de pins. Depuis, M. le maire et ses collègues des communes avoisinantes se démènent afin de reboiser les forêts mais manquent cruellement de moyens. En effet, si l'aide accordée par l'État a été nécessaire, elle n'a cependant pas été suffisante et n'est pas encore versée dans sa totalité. Au regard de l'ampleur des dégâts occasionnés, ces paramètres plongent plusieurs municipalités de petite taille dans l'impasse. Elle l'appelle donc à envisager un effort exceptionnel et rapide de l'État afin que ces quelques communes rurales girondines et leurs élus locaux ne restent pas les oubliés du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [Mme Edwige Diaz](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11322

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 septembre 2023](#), page 8232

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)